

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 7 juin 2004

L'an deux mille quatre le sept juin à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans l' « Espace accueil et de rencontres » à Bélarga, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. DIAZ Manuel – M. FORGUE Jean Marie - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean-Paul - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole. - M. PALOC Eric -
Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - M. AGOSTINI Jean André - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. CABELLO Gérard - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre -
Absents : M. CADLHAC Jean-François - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean-Louis.

Monsieur Marcel Jover donne pouvoir à Monsieur André Sidéris
Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié
Monsieur Gérard Cabello donne pouvoir à Monsieur Charles Maneiro

Madame Nicole GUERRE a été élu secrétaire
Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
28 mai 2004

Date d'affichage
9 juin 2004

Date de retrait de l'affichage
9 juillet 2004

Objet de la délibération

39-2004
Acquisition de parcelles dans le périmètre de la DUP du Pont du Diable

Monsieur M. Diaz, rapporteur, explique que par délibération en date du 26 janvier dernier, le conseil communautaire a décidé de se substituer à la commune de Saint Jean de Fos pour l'acquisition des parcelles cadastrées B n° 1040, 1041, 1042, 1043, 1044 pour partie et 1045 pour partie. Cet achat portait sur une superficie de 6 464 m² calculée à partir des plans cadastraux de la commune de Saint Jean de Fos. Après réalisation des documents d'arpentage par le géomètre expert, il s'avère que la superficie à acquérir est de 5 569 m². Le prix de cette transaction reste inchangé à 0,53€ le m², de même que toutes les autres dispositions de la promesse de vente.

Le Conseil, Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- la modification des superficies achetées suite au bornage effectué par le géomètre expert.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente de ces parcelles et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Gignac, le 9 juin 2004

Le Président

Louis Villaret